



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que Mme Gillian Robertson, domiciliée à 3961 Grimentz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Immeuble situé sur la parcelle N° 1568, Route des Flives 60, à Grimentz/Anniviers
Enseigne - Adresse	:	A table, Fine Dining at home
Prestations	:	Offrir à titre commercial des prestations sur demande de chef à domicile, catering, party services : d'offres de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à livrer au client ou à préparer au domicile du client.
Heures d'ouverture et de fermeture	:	7h00 – 23h00, selon demande
Début de l'activité	:	25 novembre 2020
Propriétaire	:	Gillian et Alastair Robertson

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 2 novembre 2020.

Anniviers, le 2 octobre 2020

Administration communale d'Anniviers